

**Conseil économique et social**

Distr. générale
13 avril 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports par voie navigable****Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques
et de sécurité en navigation intérieure****Quarante-neuvième session**

Genève, 22–24 juin 2016

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

**Infrastructure des voies navigables : Inventaire des normes et paramètres
principaux du réseau des voies navigables E (« Livre bleu »)****Troisième révision de l'Inventaire des normes et paramètres
principaux du réseau des voies navigables E****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Le présent document est soumis conformément au paragraphe 5.1 du module 5 (Transport par voie navigable) du programme de travail pour 2016-2017 (ECE/TRANS/2016/28/Add.1), adopté par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-dix-huitième session le 26 février 2016.
2. À sa quarante-huitième session, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) a approuvé le calendrier pour l'achèvement de la troisième édition de l'Inventaire des normes et paramètres principaux du réseau des voies navigables E (« Livre bleu ») (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/96, par. 22). Conformément à ce calendrier, les États membres ont été invités à communiquer d'ici au 12 avril 2016 les modifications qu'ils souhaitent voir apporter dans un premier temps à la troisième révision du Livre bleu. Le présent document contient les propositions reçues à ce jour par le secrétariat.
3. Le SC.3/WP.3 souhaitera peut-être adopter à titre provisoire les modifications proposées, lesquelles seront ultérieurement intégrées dans la version révisée du Livre bleu.

GE.16-05456 (F) 110516 120516

1605456

Merci de recycler



II. Modifications proposées par l’Autriche, la Hongrie, le Luxembourg, la République tchèque, la Slovaquie, la Suisse et l’Ukraine

A. Autriche

4. Page 43, tableau 1

Ligne 4, colonne 7, ligne 2

Remplacer 7,42 par 7,96.

Ligne 6, colonne 7, ligne 2

Remplacer 7,85 par 7,67.

Ligne 7, colonne 7, ligne 2

Remplacer 8 par 7,71.

Ajouter une nouvelle note 75 :

Pont U6 à Vienne.

5. Page 51, notes concernant le tableau 1

Note 71

Remplacer Pont routier/ferroviaire à Linz par Nibelungenbrücke à Linz.

Note 73

Remplacer le texte existant par Tirant d’eau maximum selon le règlement de police ; profondeur du chenal de 2,50 m au LNWL dans la partie profonde du chenal.

B. République tchèque

6. Page 29, tableau 1, ligne 12, colonne 8, ligne 2

Remplacer IV par Va.

C. Hongrie

7. Page 44, tableau 1, lignes 1–5

Substituer au texte actuel :

E VOIE NAVIGABLE	SECTION DE VOIE NAVIGABLE	LONGUEUR (km)	DIMENSIONS MAXIMALES DES BATEAUX ET DES CONVOIS POUSSÉS QUI PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉES			HAUTEUR MINIMALE SOUS LES PONTS**** (m)	CLASSE	ADAPTABILITÉ AU TRANSPORT COMBINÉ**	REMARQUES
			LONGUEUR*** (m)	LARGEUR*** (m)	TIRANT D'EAU (m)				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
E 80 (suite)	DANUBE	27.0	160.0/210.0	38.00/24.00	2.50	8.51	VIb	A	En navigation aval
	Sap – Bánkeszi ⁷⁶ (1 811.0 km – 1 784.0 km)		160.0/210.0	38.00/24.00	1.80	8.51	VIb	A	
			/220.0	/24.00	2.50	9.18	VIb	A	En navigation amont
			/220.0	/24.00	1.80	9.18	VIb	A	
	DANUBE	75.8	/220.0	/38.00	2.50	8.86	VIb	A	En navigation aval
	Bánkeszi– embouchure de l’Ipoly ⁷⁷ (1 784.0 km – 1 708.2 km)		/220.0	/38.00	2.00	8.86	VIb	A	
			220.0/285.0	38.00/24.00	2.50	8.83	VIb	A	En navigation amont
			220.0/285.0	38.00/24.00	2.00	8.83	VIb	A	
	DANUBE	56.2	/225.0	/38.00	2.50	8.81	VIb	A	En navigation aval
	Embouchure de l’Ipoly – Budapest (1 708.2 km – 1 652.0 km)		/225.0	/38.00	2.00	8.81	VIb	A	
	DANUBE ⁷⁸	76.2	225.0/285.0	38.00/27.00	2.50	8.78	VIb–VIc (1 641 km)	A	En navigation amont
	Embouchure de l’Ipoly – Budapest (1 708.2 km – 1 632.0 km)		225.0/285.0	38.00/27.00	2.00	8.78	VIb–VIc (1 641 km)	A	

E VOIE NAVIGABLE	SECTION DE VOIE NAVIGABLE	LONGUEUR (km)	DIMENSIONS MAXIMALES DES BATEAUX ET DES CONVOIS POUSSÉS QUI PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉES			HAUTEUR MINIMALE SOUS LES PONTS**** (m)	CLASSE	ADAPTABILITÉ AU TRANSPORT COMBINÉ**	REMARQUES
			LONGUEUR*** (m)	LARGEUR*** (m)	TIRANT D'EAU (m)				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	DANUBE ⁷⁹	20.0	195.0/220.0	46.00/27.00	2.50	8.87	VIb-VIc (1 641 km)	A	En navigation aval
	Budapest (1 652.0 km – 1 632.0 km)		195.0/220.0	46.00/27.00	2.00	8.87	VIb-VIc (1 641 km)	A	
	DANUBE ⁸⁰	183.0	/225.0	/48.00	2.50	8.47	VIc	A	En navigation aval
	Budapest – Mohács (1 632.0 km – 1 449.0 km)		/225.0	/48.00	1.90	8.47	VIc	A	
			/300.0	/38.00	2.50	8.78	VIc	A	En navigation amont
			/300.0	/38.00	1.90	8.78	VIc	A	
	DANUBE ⁸¹	16.0	-	-	-	-	VIc	A	
	Mohács – frontière sud (1 449.0 km – 1 433.0 km)		/(300.0)	/(38.00)	2.50	-	VIc	A	

8. Pages 51 à 53, notes concernant le tableau 1

Insérer les notes 76 à 81 comme suit et renuméroter en conséquence :

⁷⁶ Les paramètres longueur/largeur s'appliquent à des convois ; aucune restriction pour les bateaux. Si le chenal fait moins de 80 m de large, longueur/largeur =160/24 m ou 145/38 m (en navigation aval), et 220/13 m ou 160/24 m (en navigation amont).

⁷⁷ Les paramètres longueur/largeur s'appliquent à des convois ; aucune restriction pour les bateaux. Si le chenal fait moins de 80 m de large, longueur/largeur =220/24 m (en navigation amont).

⁷⁸ Les paramètres longueur/largeur s'appliquent à des convois ; aucune restriction pour les bateaux. Si le chenal fait moins de 80 m de large, longueur/largeur =225/27 m.

⁷⁹ Les paramètres longueur/largeur s'appliquent à des convois ; aucune restriction pour les bateaux.

⁸⁰ Les paramètres longueur/largeur ci-après sont d'application :

- Si le chenal fait moins de 120 m de large, longueur/largeur =225/38 ; si le chenal fait moins de 80 m de large, longueur/largeur =145/38 ; au pont, au km 1.560,55, si l'indicateur de niveau d'eau à Dunaföldvár est inférieur à 50 cm, longueur/largeur =145/35 ; au pont, au km 1.480,22, si l'indicateur de niveau d'eau à Baja dépasse 600 cm, longueur/largeur =225/38 (en navigation aval) ;

- Si le chenal fait moins de 120 m de large, longueur/largeur =225/38 ou 300/27 ; si le chenal fait moins de 80 m de large, longueur/largeur =225/27 (en navigation amont).

⁸¹ Aucune restriction en termes de longueur/largeur ; aucun pont.

Insérer une nouvelle note 90 et renuméroter en conséquence.

⁹⁰ À 173,6 km, pont de 7,69 m de haut.

9. Page 83, tableau 3

Remplacer la première ligne par ce qui suit :

E PORTS		CAPACITÉ DE MANUTENTION DE CARGAISONS			MATÉRIEL DE MANUTENTION DE CARGAISONS DISPONIBLES POUR			CONNEXION FERROVIAIRE **	AUTRES CARACTÉRISTIQUES ET COMMENTAIRES
					CONTENEURS**		Ro-Ro **		
		0,5–3,0 millions de tonnes	3,0–10,0 millions de tonnes	>10,0 millions de tonnes	20'	40'			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
P 80–39	Győr-Gönyü (Danube, 1 807,0 km)	x							Surtout marchandises en vrac et produits pétroliers

Remplacer les lignes 4-7 par ce qui suit :

E PORTS		CAPACITÉ DE MANUTENTION DE CARGAISONS			MATÉRIEL DE MANUTENTION DE CARGAISONS DISPONIBLES POUR			CONNEXION FERROVIAIRE **	AUTRES CARACTÉRISTIQUES ET COMMENTAIRES
					CONTENEURS**		Ro-Ro **		
		0,5–3,0 millions de tonnes	3,0–10,0 millions de tonnes	>10,0 millions de tonnes	20'	40'			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
P 80–42	Budapest (Danube, 1 640,0 km)		x		x	x	x	x	
P 80–43	Százhalombatta (Danube, 1 618,7 km)	x			Produits pétroliers
P 80–44	Dunaujvaros (Danube, 1579,0 km)		x		-	-	-	x	Surtout marchandises en vrac et cargaisons diverses
P 80–45	Dunaföldvár (Danube, 1563,0 km)	x			Produits pétroliers

D. Luxembourg

10. **Page 82, tableau 3, ligne 4**

Colonnes 3 et 4

Ajouter x.

Colonne 9

Ajouter à la fin : conteneurs de 20 et 40'.

E. Slovaquie

11. **Page 13, Goulets d'étranglement stratégiques, premier paragraphe**

Substituer au texte actuel :

- Danube (E 80) de Devín (km 1 880,26) à Bratislava (km 1 867) – profondeur insuffisante en période d'étiage et hauteur insuffisante aux écluses de l'aménagement électrohydraulique de Gabčíkovo (km 1 819,3) – 8,90 m. Un relèvement à 9,10 m est nécessaire.

12. **Page 43, tableau 1**

Ligne 8

Colonne 7, ligne 2

Remplacer 7,59 par 9,10.

Colonne 8, ligne 2

Remplacer VIb par VIc.

Ligne 9, colonne 5, ligne 2

Supprimer le renvoi à la note 75.

Ligne 10, colonne 10, ligne 1

Remplacer aval par amont.

13. **Page 43, tableau 1, ligne 1, colonne 10**

Remplacer aval par amont.

14. **Page 82, tableau 3, ligne 10, colonne 9**

Ajouter Toutes marchandises.

F. Suisse

15. **Page 25, tableau 1, ligne 4**

Colonne 4, lignes 1 et 2

Remplacer 110.0/180.0 par 135/180.0.

Colonne 5, lignes 1 et 2

Remplacer 22,8 par 22.

G. Ukraine**16. Page 31, tableau 1****Troisième ligne***Ajouter après la 3^e ligne :*

VOIES NAVIGABLES E	SECTION DE VOIE NAVIGABLE	LONGUEUR (km)	DIMENSIONS MAXIMALES DES BATEAUX ET DES CONVOIS POUSSÉS QUI PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉES			HAUTEUR MINIMALE SOUS LES PONTS**** (m)	CLASSE	ADAPTABILITÉ AU TRANSPORT COMBINÉ**	REMARQUES
			LONGUEUR *** (m)	LARGEUR *** (m)	TIRANT D'EAU (m)				
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
E 40	PRIPYAT	62.5	.../...	.../...	
(suite)	Frontière d'État entre le Belarus et l'Ukraine – embouchure de la Pripyat		100.0/100.0	20.00/20.00	1.50	Aucune restriction	IV ³¹	B	

Lignes 5 à 10, colonne 6, lignes 1 et 2*Remplacer 3,65 par 3,20.*
